

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉCRET EN DATE DU 19 AVRIL 1958**  
**PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 26 AVRIL 1958**  
*portant nominations dans la Légion d'Honneur*

*Le Président de la République*

D É C R È T E

*dans l'ordre national de la* **LÉGION D'HONNEUR**

**AU GRADE DE CHEVALIER**

- à titre posthume -

---

**RUDEAU Georges – Lieutenant**

*« Magnifique patriote, membre des Forces Françaises Combattantes. Arrêté pour faits de Résistance le 19 avril 1944, a été interné jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1944, puis déporté le 2 juillet 1944 dans un camp de concentration, où il est mort glorieusement pour la France le 30 décembre 1944. »*

---

*Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1939-1945 avec palme, à titre posthume, elle annule les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.  
Elle ne comporte pas l'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, l'intéressé étant déjà titulaire de cette décoration.*

*À Paris, le 19 avril 1958*  
*Signé : René COTY*

*À Pau, le 12 mars 2015*  
*Le lieutenant-colonel Patrick RONGIER*  
*chef du centre des archives du personnel militaire*

